

combler une différence de salaire, et non pour ouvrage fait en sus des heures ordinaires; c'était une allocation accordée par le sous-ministre pour élever son salaire de \$1.50 à \$2 par jour. Chaque fois que de tels comptes m'ont été présentés pour être certifiés, j'ai refusé de le faire, parce que je pensais que Humphreys devait être payé d'une manière régulière. Je pensais aussi, et j'ai probablement dû le dire, que s'il était payé de cette manière—, je veux dire irrégulièrement—d'autres commis auraient droit à une semblable faveur; je ne veux pas dire, cependant, que j'aurais certifié les comptes dans ce cas non plus, car après avoir certifié le compte de \$200, j'avais pris une ferme résolution de ne jamais certifier aucun compte de cette nature. Le quatrième compte m'a aussi été présenté par M. Hall et j'ai refusé encore une fois de le certifier; je lui représentai de nouveau avec instance, vu qu'il agissait dans le moment comme sous-ministre, qu'il vaudrait mieux obtenir l'autorisation du ministre pour une augmentation de salaire de \$1.50 à \$2 par jour, et d'abolir ainsi cette méthode irrégulière et peu satisfaisante. L'autorisation fut obtenue, et Humphreys par la suite, a reçu \$2 par jour. Je désire aussi dire quelques mots d'explication concernant le témoignage de M. Burgess qui a assigné comme raison de l'animosité supposée dont j'avais fait preuve contre lui, son refus de me recommander pour la position de premier commis. Malgré son apologie, cette allégation a fait le tour de la presse et beaucoup de personnes la croient vraie. M. Burgess m'a réellement promis de me recommander pour une promotion au rang de premier commis, et m'a aussi informé de ce qu'il se proposait de faire pour d'autres employés de même classe; il m'a dit de plus, que, attendu que M. Hall ne recevait que \$2,400 par année, il ne lui paraissait pas juste de placer des employés de la même division dans la même classe, quoique au minimum du salaire; mais que ma promotion aurait lieu dès que le salaire de M. Hall aurait atteint \$2,800. Il reçoit ce salaire, et je suis encore commis de première classe. Feu M. White, lorsqu'il était ministre de l'Intérieur, m'a aussi promis et m'a assuré que ce que je demandais me serait accordé; et quand, le pressant un peu, je lui dis que j'aurais besoin de me rafraîchir la mémoire, ou en d'autres termes, de me préparer à un examen, il me conseilla de le faire, vu qu'il était tout à fait décidé à élever feu M. Douglas, alors secrétaire-adjoint, et moi au rang et au salaire de premier commis. Je ne représente ceci au comité que pour lui faire voir que si j'ai éprouvé quelque désappointement, ce n'a pas été sans raison; mais quant à éprouver de l'animosité contre M. Burgess, ou à avoir essayé à lui nuire, cela n'est pas. J'éprouve maintenant dans mon propre intérêt et dans celui de ma famille, le besoin de purger mon caractère de toute souillure. Si j'ai fait quelque chose de mal, c'est en m'efforçant d'exécuter les ordres de mes supérieurs. Quelques-uns de ceux qui ont pu m'adresser "un sourire moqueur pour avoir exposé ces actes irréguliers" vivront peut-être assez vieux pour reconnaître que cette accusation est fautive, et que, peut-être, les informations principales qui ont causé cette exposition, ont été recueillies et fournies par d'autres individus qui n'avaient pas d'aussi bonnes causes de mécontentement que moi. De plus, je nie formellement avoir contribué en aucune manière à provoquer cette enquête autrement qu'en répondant sincèrement aux questions qui m'ont été posées par des divers membres de ce comité.

Respectueusement soumis,

K. J. HENRY.

Le président lit, dans les minutes imprimées de la preuve, la partie de la déclaration de M. Burgess, présentée au comité le 16 juillet 1891, ayant trait au témoignage de M. Henry, et qui est comme suit:—

"Je me permettrai aussi de dire, M. le président, par rapport au témoignage donné par M. Henry, que je regrette beaucoup d'avoir dit dans un moment d'excitation quelque chose qui aurait pu lui faire du tort. Je préfère croire et je crois, d'après ce que j'ai connu de M. Henry, durant les 16 dernières années, qu'il a fait son exposé et qu'il a rendu son témoignage de la manière qu'il l'a fait d'après des motifs consciencieux et croyant qu'il était de son devoir d'en agir ainsi."